

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BISKRA

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

N.I.F : .424024000007248

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Avis D'Appel d'offres National Ouvert

N°=37/2026

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N°=15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. La Direction des Equipements Publics de la Wilaya de Biskra, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé **à L' Avis D'appel D'offres National Ouvert N°=37/2026 ; Réalisation 04 Salles de Classes D'extention au Lycée KHEIREDDINE MOHAMED ,Commune de Biskra;**Publié aux quotidiens nationaux **الديار** et **Les Enjeux Eco**, les journaux électroniques. Ainsi que **BOMOP** qu'après l'évaluation des offres les travaux sont attribués provisoirement comme suit :

Désignation des Travaux	ETP	N.I.F	Note Offre Tech	Montant de l'offre Après correction En (T.T.C)	Délais	Critère d'Evaluation
Réalisation 04 Salles de Classes D'extention au Lycée KHEIREDDINE MOHAMED ,Commune de Biskra .	BOUHACHI MONCEF CHEMS EDDINE	163070100242129	30.41	20.667.670.10 DA	03 Mois	Moins Disant pré- qualifié Tech

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher de nos services, au plus tard trois jours à compter du premier jour de la publication du présent avis .

Les soumissionnaires contestant ces propositions, peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marches de la wilaya de Biskra dans un délai de (10) jours à partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire dans la presse quotidienne nationale ou la presse électronique ainsi que BOMOP, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal ,la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°=15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.